

Nouveau !



Accueil Assistance

« Mon enfant est malade et ne peut se rendre à l'école aujourd'hui. Je n'ai personne pour le garder. Papy et mamy habitent trop loin et je n'ai plus droit à des congés. Que faire ? »

« Accueil Assistance » est un service de garde d'enfants malades à domicile. Avec ce dernier, nous vous proposons une solution professionnelle et de qualité. Notre service couvre toute la province du Luxembourg et est accessible à tous ses habitants. Il est composé de huit assistantes, toutes formées en puériculture ou assimilées. Chacune d'entre elles recouvre une zone définie. Généralement, nous vous enverrons donc la même personne.

Rien de plus facile pour faire appel au service ! Composez le 063/24.24.40 et nous vous enverrons une assistante, au plus tard pour le lendemain.

Horaires et conditions d'accès

Nos permanences sont :

les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 7h30 à 12h et de 17h à 19h.

Le vendredi de 7h30 à 12h

Le dimanche de 17h à 19h

Notre équipe assure des gardes de 7h à 20h avec un maximum de 10h par jour.

Nous intervenons exclusivement dans un contexte de maladie. La maladie de votre enfant doit donc être attestée par un *certificat médical*. Votre enfant doit avoir *entre environ trois mois et douze ans (inclus)*.

Autres services proposés

La veille d'enfants hospitalisés

Votre enfant est hospitalisé et vos obligations vous empêchent de rester près de lui. Dans ce cas également, une assistante peut se rendre à l'hôpital et veiller au bien-être de votre enfant.

Nous développons une collaboration avec des hôpitaux de la province. Contactez-nous pour savoir si le lieu d'hospitalisation de votre enfant participe.

Le remplacement en milieux d'accueil

En tant que milieu d'accueil, vous êtes tenus d'assurer une présence de qualité auprès des enfants accueillis. Même en l'absence de votre personnel habituel. Dans ce cas, notre service peut vous dépanner. Nous pouvons vous envoyer une assistante, au plus tard pour le lendemain. Le remplacement ne se situe pas exclusivement dans un contexte de maladie. Il comprend tout problème d'absence ponctuelle de votre personnel (formation, récupérations, congés de circonstance,...).

Le milieu d'accueil faisant appel au service doit être déclaré, autorisé, agréé ou subventionné par l'ONE. Il s'agit de remplacer du personnel habituel de manière ponctuelle. Les enfants encadrés doivent avoir

environ entre 0 et 12 ans. A noter que notre service est également accessible aux garderies et cantines scolaires.

« Accueil Assistance » a réduit au strict minimum les formalités administratives. Comme nos collaboratrices sont engagées par nos soins, vous ne recevez qu'une seule déclaration de créance pour prestation de service.

Les tarifs horaires

Pour les ménages faisant appel au service, ils sont calculés en fonction des revenus nets cumulés de ceux-ci.

Revenus nets cumulés du ménage en €	Tarif horaire en €
De 0 à 1.000	1
De 1.000 à 1.500	1,50
De 1.500 à 2.000	2
De 2.000 à 2.500	2,5
De 2.500 à 3.000	2,80
De 3.000 à 3.500	3
De 3.500 à 4.000	3,20
A partir de 4.000	3,40
Forfait frais de déplacement	5

Pour les milieux d'accueil, les voici :

Nombre d'heures de remplacement effectif	Coût en €
2H	20
3H	35
4H	45
5H	55
6H	70
7H	85
8H	90
Au-delà de 8H, ajouter 10 € par heure supplémentaire	
Forfait frais de déplacement	5

Pour vous pré-inscrire ou en savoir plus, www.promemploi.be!

Avec le soutien de :

